

ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-4/1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 3 juin 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Droit** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

**Jean LAINGUI
David CHEMMI
Pierre-Olivier CHAUMET
Christine YOUEGO
Michel JUHAN
Laurent DELPRAT**

ARTICLE 2 –

M. **Jean LAINGUI** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-4/2

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 3 juin 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence professionnelle mention Métiers de la GRH : assistant** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Pierre-Olivier CHAUMET
Dirk BAUGARD
Franck NORMAND
Jean LAINGUI
Christine YUEGO
Marisa DIAS

ARTICLE 2 –

M. Pierre-Olivier CHAUMET est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-4/3

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 3 juin 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence Licence professionnelle mention Métiers de l'immobilier : administration de biens** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Christine YOUEGO
Alice FUCHS-CESSOT
Thierry CHEMINANT

ARTICLE 2 –

Mme Christine YOUEGO est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-4/4

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 3 juin 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Droit de la Santé** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Béatrice PARANCE
Catherine PUIGELIER
Astrid MARAIS
Bénédictte BOYER-BÉVIÈRE
Tony CAMUS

ARTICLE 2 –

Mme Béatrice PARANCE est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-4/5

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 3 juin 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du Master mention Droit privé est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

**Edmond SCHLUMBERGER
Dirk BAUGARD
Catherine PUIGELIER
David CHEMMI
Liza VEYRE
Guillaume PETIT**

ARTICLE 2 –

M. Edmond SCHLUMBERGER est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-4/6

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 3 juin 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Droit public** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Jean-Louis ITEN
Marc PELLETIER
Maxime TOURBE
Agnès GAUTIER-AUDEBERT
Sophie JEUSSEAUME-JOSSAUD

ARTICLE 2 –

M. Jean-Louis ITEN est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-4/7

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 3 juin 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **DU Clinique juridique** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

**Sophie MOLINIER
Cyril CLEMENT
Laurent DELPRAT**

ARTICLE 2 –

Mme **Sophie MOLINIER** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-4/8

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 3 juin 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **DU Criminologie** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Franck ARPIN-GONNET
Sophie MOLINIER
Frédéric CAMBRUNE

ARTICLE 2 –

M. **Franck ARPIN-GONNET** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-4/9

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 3 juin 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **DESU Criminologie** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

**Franck ARPIN-GONNET
Catherine PUIGELIER
Agnès GAUTIER-AUDEBERT**

ARTICLE 2 –

M. **Franck ARPIN-GONNET** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020 SCOLARITE – JD 8/1

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'Institut d'études européennes du 17 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **DU Etudes européennes et internationales** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Sylvie ROUXEL
Michel MANGENOT
Arnaud ORAIN
Pauline GALLINARI

ARTICLE 2 –

Mme **Sylvie ROUXEL** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'Institut d'études européennes et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020 SCOLARITE – JD 8/2

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'Institut d'études européennes du 17 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la Master mention Etudes européennes et internationales est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Arnaud ORAIN
Michel MANGENOT
Philippe FOURCHON
Pauline GALLINARI
Emmanuelle LALLEMENT
Sylvie ROUXEL

ARTICLE 2 –

M. Arnaud ORAIN est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'Institut d'études européennes et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-9/1

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'Institut Français de Géopolitique du 26 juin 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Master mention Géopolitique** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Philippe SUBRA
Frédéric DOUZET
Barbara LOYER
Jérémy ROBINE

ARTICLE 2 –

M. **Philippe SUBRA** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'Institut Français de Géopolitique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-10/1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'IUT de Montreuil du 28 mai 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury des **DUT Gestion administrative et commerciale, DUT Information-communication, DUT Informatique, DUT Qualité, logistique industrielle et organisation** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

André-Max BOULANGER
Marielle BABOULALL
Myriam LAMOLLE
El Mouloudi DAFAOUI
Marc KAISER
Abderrahmane EL MHAMED I
Karim MAZOULI
Guylain DELMAS

Catherine DURAND-CHAILLOU
Charlotte BALLAY-DALLY
Philippe BONNOT
Viviane CLAUS
Yann LE GALL
Claudia MARTIN-LAVIOLETTE
Florence AUBERT
Patrick NEUFCOUR

ARTICLE 2 –

M. André-Max BOULANGER est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'IUT de Montreuil et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-10/2

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'IUT de Montreuil du 28 mai 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence professionnelle mention Commerce et distribution** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Marielle BABOULLAL
Karim MAZOULI
Catherine DURAND-CHAILLOU
Claudia MARTIN-LAVIOLETTE
Patrick NEUFCOUR

ARTICLE 2 –

M. André-Max BOULANGER est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'IUT de Montreuil et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-10/3

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'IUT de Montreuil du 28 mai 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la Licence professionnelle mention E-commerce et marketing numérique est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

André-Max BOULANGER
Catherine DURAND-CHAILLOU
Marielle BABOULLAL
Karim MAZOULI
Claudia MARTIN-LAVIOLETTE
Patrick NEUFCOUR

ARTICLE 2 –

M. André-Max BOULANGER est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'IUT de Montreuil et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-10/4

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'IUT de Montreuil du 28 mai 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la Licence professionnelle mention Management des processus logistiques est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

André-Max BOULANGER
El Mouloudi DAFAOUI
Sid-Ali ADDOUCHE
Abderrahmane EL MAHMEDI
Touria VERONNEAU
Patrick NEUFCOUR

ARTICLE 2 –

M. André-Max BOULANGER est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'IUT de Montreuil et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-10/5

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'IUT de Montreuil du 28 mai 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence professionnelle mention Métiers de la communication : chef de projet communication** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

André-Max BOULANGER
Myriam LAMOLLE
Jean-Hugues RETY
Mario CATALDI
Claudia MARTIN-LAVIOLETTE
Olivier CORVIOLE

ARTICLE 2 –

M. André-Max BOULANGER est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'IUT de Montreuil et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-10/6

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'IUT de Montreuil du 28 mai 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury des **Licence professionnelle mention Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

André-Max BOULANGER
Myriam LAMOLLE
Jean-Hugues RETY
Mario CATALDI
Claudia MARTIN-LAVIOLETTE
Olivier CORVIOLE

ARTICLE 2 –

M. André-Max BOULANGER est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'IUT de Montreuil et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-1/1
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Administration Economique et Sociale, Economie et Gestion du 3 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Administration Economique et sociale** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Thomas MUELLER
Géraldine RIEUCAU
Nicolas RIEUCAU

ARTICLE 2 –

M. **Thomas MUELLER** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Administration Economique et Sociale, Economie et Gestion et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-1/2
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Administration Economique et Sociale, Economie et Gestion du 3 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Economie et gestion** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Raphaël GIRAUD
Guillaume BAZOT
Thibault DARCILLON
David GUERREIRO
Véronique de SAINT GINIEZ
Bilel SANHAJI

ARTICLE 2 –

M. **Raphaël GIRAUD** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Administration Economique et Sociale, Economie et Gestion et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-1/3
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Administration Economique et Sociale, Economie et Gestion du 3 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Management** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Fouazi BENSEBAA
Sophie AGULHON
Mouhoub HANI
Thierry LEVY
Patricia MILANO
Antonella SERRAO
Stéphane MARINIER

ARTICLE 2 –

M. **Faouzi BENSEBAA** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Administration Economique et Sociale, Economie et Gestion et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-1/4
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Administration Economique et Sociale, Economie et Gestion du 3 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du Master mention Management et Commerce International est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Françoise MARTINEZ
Laura FOURNIER
Agnès SALA
Younes BENTOUMI
Éric FORESTIER

ARTICLE 2 –

Mme Françoise MARTINEZ est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Administration Economique et Sociale, Economie et Gestion et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-1/5
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Administration Economique et Sociale, Economie et Gestion du 3 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du Master mention Monnaie Banque Finance Assurance est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Julien CHEVALLIER
David GUERREIRO
Dominique GARABIOL

ARTICLE 2 –

M. Julien CHEVALLIER est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Administration Economique et Sociale, Economie et Gestion et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-1/6
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Administration Economique et Sociale, Economie et Gestion du 3 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Economie des organisations** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Naima GRELLET
Carole BRUNET
Loïc CHARLES
Philippe MAINGAULT
Jacques PELLETAN
Géraldine RIEUCAU
Nicolas RIEUCAU
Arnaud ORAIN
Stéphane ROSSIGNOL
Marie-Jo LOUER
Patrick VASSALO

ARTICLE 2 –

Mme Naima GRELLET est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Administration Economique et Sociale, Economie et Gestion et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-2/1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 11 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Arts du spectacle (Cinéma)** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

**Mélanide LEVENTOPOULOS
Maris PRUVOST-DELASPRES
Damien MARGUET**

ARTICLE 2 –

Mme **Mélanide LEVENTOPOULOS** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 07 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-2/2

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 11 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Arts du spectacle (Théâtre)** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

**Emanuele QUINZ
Eliane BEAUFILS
Chloé DECHERY**

ARTICLE 2 –

Mme **Emanuele QUINZ** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 07 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-2/3

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 11 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Arts du spectacle (Danse)** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

**Laurent PICHAUD
Sylviane PAGES
Christine ROQUET**

ARTICLE 2 –

M. **Laurent PICHAUD** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 07 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-2/4

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 11 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Arts plastiques** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Fabienne FLAMBARD
Alissone PERDIX
Anna SEIDERER
Daphné LE SERGENT
Cédric PLESSIET

ARTICLE 2 –

Mme **Fabienne FLAMBARD** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 07 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-2/5

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 11 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Musicologie** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

**Guillaume LOIZILLON
Joël HEUILLON
Makis SOLOMOS
Jean-Paul OLIVE**

ARTICLE 2 –

M. **Guillaume LOIZILLON** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 07 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-2/6

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 11 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Philosophie** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

**Farah CHERIF ZAHAR
Mazarine PINGEOT
Charles RAMOND
Matthieu RENAULT**

ARTICLE 2 –

Mme **Farah CHERIF ZAHAR** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 07 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-2/7

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 11 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Arts de la scène et du spectacle vivant** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Jean-François DUSIGNE
Martial POIRSON
Isabelle MOINDROT
Katia LÉGERET
Erica MAGRIS
Jean BOURBON

ARTICLE 2 –

M. Jean-François DUSIGNE est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 07 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-2/8

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 11 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du Master mention Arts plastiques est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Jérôme GLICENSTEIN
Jean-Philippe ANTOINE
Roberto BARBANTI
Paul-Louis ROUBERT
François SOULAGES

ARTICLE 2 –

M. Jérôme GLICENSTEIN est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 07 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-2/9

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 11 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du Master mention Cinéma et Audiovisuel est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Marguerite CHABROL
Dominique WILLOUGHBY
Henri-François IMBERT

ARTICLE 2 –

Mme Marguerite CHABROL est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 07 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-2/10

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 11 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Création numérique** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Cédric PLESSIET
Jean-François JEGO
Rémy SOHIER

ARTICLE 2 –

M. Cédric PLESSIET est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 07 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-2/11

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 11 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Danse** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Isabelle LAUNAY
Sylviane PAGES
Christine ROQUET

ARTICLE 2 –

Mme Isabelle LAUNAY est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 07 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-2/12

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 11 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Musicologie** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Jean-Paul OLIVE
Philippe MICHEL
Frédéric DUHAUTEPAS
Guillaume LOIZILLON
Alain BONARDI

ARTICLE 2 –

M. **Jean-Paul OLIVE** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 07 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-2/13

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 11 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Philosophie** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Guillaume SIBERTIN-BLANC
Orazio IRRERA
Jean-Pierre MARCOS
Antonia BIRNBAUM

ARTICLE 2 –

M. **Guillaume SIBERTIN-BLANC** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 07 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-2/14

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 11 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du Master mention MEEF « second degré » parcours Education musicale et chant choral est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Joël HEUILLON
Danièle VILLEMIN
Rachel ROGUIN

ARTICLE 2 –

M. Joël HEUILLON est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 07 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-2/15

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 11 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention MEEF « second degré » parcours Arts plastiques** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

**Paul-Louis RINUY
Gilles DEVAUX
Annabelle RAT-ROUSSIN
Sylviane LABORIE**

ARTICLE 2 –

M. **Paul-Louis RINUY** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 07 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-3/1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Culture et Communication du 12 juin 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Information et Communication** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

**Keivan DJAVADZADEH
Pascal FROISSART
Aymeric PICHEVIN
Pascal STOLLER**

ARTICLE 2 –

M. **Keivan DJAVADZADEH** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Culture et Communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-3/2

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Culture et Communication du 12 juin 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence professionnelle mention Métiers de l'information : métiers du journalisme et de la presse** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Didier ZARAYA
Aymeric PICHEVIN
Alain ROUCAU
Aurélie TAVERNIER

ARTICLE 2 –

M. **Didier ZARAYA** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Culture et Communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-3/3

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Culture et Communication du 12 juin 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Culture et Communication** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

**Benoît LELONG
Sylvie BOSSER
Maxime CERVULLE
Sébastien BROCA**

ARTICLE 2 –

M. **Benoît LELONG** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Culture et Communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020 SCOLARITE – JD-7/1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition du Conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 18 juin 2019 ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 3 juin 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Droit** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

**Jean LAINGUI
David CHEMMI
Pierre-Olivier CHAUMET
Christine YOUEGO
Michel JUHAN
Laurent DELPRAT**

ARTICLE 2 –

M. **Jean LAINGUI** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020 SCOLARITE – JD-7/2

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition du Conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 18 juin 2019 ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 3 juin 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la Master mention Droit public est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Jean-Louis ITEN
Marc PELLETIER
Maxime TOURBE
Agnès GAUTIER-AUDEBERT
Sophie JEUSSEAUME-JOSSAUD

ARTICLE 2 –

M. **Jean-Louis ITEN** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020 SCOLARITE – JD-7/3

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition du Conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 18 juin 2019 ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 3 juin 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Master mention Droit privé** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Edmond SCHLUMBERGER
Dirk BAUGARD
Catherine PUIGELIER
David CHEMMI
Liza VEYRE
Guillaume PETIT

ARTICLE 2 –

M. **Edmond SCHLUMBERGER** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020 SCOLARITE – JD-7/4
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition du Conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 18 juin 2019 ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 3 juin 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la DU Criminologie est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Franck ARPIN-GONNET
Frédéric CAMBRUNE
Sophie MOLINIER

ARTICLE 2 –

M. Franck ARPIN-GONNET est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020 SCOLARITE – JD-7/5

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition du Conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 18 juin 2019 ;
vu la proposition de l'UFR de Sciences de l'éducation, psychanalyse, et communication/français langue étrangère du 24 juin 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Science de l'éducation** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

**Mej HILBOLD
Anthippi POTOLIA
Florence ELOY
Delphine LEROY
Monica MACEDO
Nicole BLONDEAU
Antoine RIVIERE
Valentin SCHAEPELYNCK
Gladys CHICHARRO
Caroline LE ROY
Cintia INDARRAMENDI**

ARTICLE 2 –

Mme **Mej HILBOLD** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de Sciences de l'éducation, psychanalyse, et communication/français langue étrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020 SCOLARITE – JD-7/6

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition du Conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 18 juin 2019 ;
vu la proposition de l'UFR de Sciences de l'éducation, psychanalyse, et communication/français langue étrangère du 24 juin 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Master mention Science de l'éducation** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

**Mathias GARDET
Jean-Louis LE GRAND
Gladys CHICHARRO-SAITO
Léandro DE LAJONQUIERE
Jean-Louis LE GRAND
Valentin SCHAEPELYNCK**

ARTICLE 2 –

M. **Mathias GARDET** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de Sciences de l'éducation, psychanalyse, et communication/français langue étrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020 SCOLARITE – JD-7/7

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition du Conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 18 juin 2019 ;
vu la proposition de l'UFR de Psychologie du 18 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Psychologie** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

**Corinna KOHLER
Caroline BEAUVAIS
Alexandra ERNST
Viviane FOLCHER
Louise GOYET
Nathalie ZAJDE**

ARTICLE 2 –

Mme **Corinna KOHLER** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, la Directrice de l'UFR de Psychologie et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020 SCOLARITE – JD-7/8

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition du Conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 18 juin 2019 ;
vu la proposition de l'UFR de Psychologie du 18 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Master mention Psychologie** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

**Patrick MOLLARET
Marie-Carmen CASTILLO
Lionel DAGOT
Françoise DECORTIS
Raphaëlle MILJKOVITCH
Arnaud PLAGNOL
Charles TIJUS**

ARTICLE 2 –

M. **Patrick MOLLARET** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, la Directrice de l'UFR de Psychologie et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020 SCOLARITE – JD-7/9
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition du Conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 18 juin 2019 ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication du 2 juillet 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Informatique** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Mehdi AMMI
Lynda SEDDIKI
Sylvia CHALENCON
Adrien REVAULT D'ALLONES
Youcef TOUATI
Rakia JAZIRI
Tri-Duc TRAN

ARTICLE 2 –

M. **Mehdi AMMI** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-5/1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés du 9 juillet 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Géographie et aménagement** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

**Antoine DA LAGE
Philippe GAJEWSKI
Nathalie LEMARCHAND
Marion TILLOUS**

ARTICLE 2 –

M. **Antoine DA LAGE** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-5/2

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés du 9 juillet 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Isis TRUCK
Salvatore Maria ANZALONE
Joaquim BRANDAO DE CARVALHO
Marc BUI
Antoine DA LAGE
Céline JOST
Sihem MESNAGER

ARTICLE 2 –

M. **Isis TRUCK** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-5/3

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés du 9 juillet 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Civilisations, cultures et sociétés, parcours Méditerranée, Maghreb, Europe** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

**Pascale FROMENT
Didier LE SAOUT
Laure PITTI
Maria GOREA
Clément ONIMUS**

ARTICLE 2 –

Mme **Pascale FROMENT** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le jury mentionné ci-dessus est souverain pour le parcours Méditerranée, Maghreb, Europe.

ARTICLE 4 –

Le Directeur de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-5/4

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés du 9 juillet 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Géographie, aménagement, environnement et développement** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

**Olivier ARCHAMBEAU
Eric CANOBBIO
Ségolène DARLY
Vincent GODARD
Johan MILIAN**

ARTICLE 2 –

M. **Olivier ARCHAMBEAU** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-5/5

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés du 9 juillet 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

**Dominique ARCHAMBAULT
Vincent GODARD
Jack SAGOT
Isis TRUCK
Anis ROJBI
Gérard UZAN
Salvatore Maria ANZALONE**

ARTICLE 2 –

M. Dominique ARCHAMBAULT est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020 SCOLARITE – JD-12/1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) du 4 juillet 2019 ;
Vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Langues étrangères appliquées** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

**Jacqueline FROMONOT
Isabel DESMET
Laura FOURNIER
Marie-Ange MAILLET
Sofia TCHOUIKINA
Cristina CLIMACO
Fanny CHAGNOLLAUD
Abdenour BENANTAR
Marie-Nadia KARSKY
Lingying ESCALIER
Margaux COUTHERUT**

ARTICLE 2 –

Mme **Jacqueline FROMONOT** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020 SCOLARITE – JD-12/2

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) du 4 juillet 2019 ;
Vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

**Guillaume DESAGULIER
Brice CHAMOULEAU DE MATHA
Clément ONIMUS
Katia GHOSN
Mercedes YUSTA RODRIGO**

ARTICLE 2 –

M. **Guillaume DESAGULIER** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020 SCOLARITE – JD-12/3

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) du 4 juillet 2019 ;
Vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du Master mention Civilisations, cultures et sociétés, parcours Etudes juives et hébraïques est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Pascale FROMENT
Didier LE SAOUT
Laure PITTI
Maria GOREA
Clément ONIMUS

ARTICLE 2 –

Mme Pascale FROMENT est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le jury mentionné ci-dessus est souverain pour le parcours Etudes juives et hébraïques.

ARTICLE 4 –

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020 SCOLARITE – JD-12/4

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) du 4 juillet 2019 ;
Vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du Master mention Langues et sociétés est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Pascale THIBAudeau
Célia BENSE
Susan BALL
Myriam PONGE

ARTICLE 2 –

Mme Pascale THIBAudeau est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020 SCOLARITE – JD-12/5

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) du 4 juillet 2019 ;
Vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du Master mention Traduction et interprétation est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Arnaud REGNAULD
Lahouri GHAZZALI
Marie-Nadia KARSKY
Céline FRIGAU-MANNING
Sofia TCHOUIKINA

ARTICLE 2 –

M. Arnaud REGNAULD est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020 SCOLARITE – JD-12/6

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) du 4 juillet 2019 ;
Vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du Master mention Histoire, parcours Langues, espaces, cultures est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Anne-Marie HELVETIUS
Enrique FERNANDEZ
André FILLER
Xavier TABET
Clément ONIMUS
Marie-Anne MATARD-BONUCCI
Philippe MINARD
Catherine SALIOU
Emmanuelle SIBEUD

ARTICLE 2 –

Mme Anne-Marie HELVETIUS et M. Enrique FERNANDEZ sont nommés présidents du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le jury mentionné ci-dessus est souverain pour le parcours Langues, espaces, cultures.

ARTICLE 4 –

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020 SCOLARITE – JD-12/7

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) du 4 juillet 2019 ;
Vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du Master mention Lettres, parcours Littératures du monde est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Diego VECCHIO
Françoise SIMASOTCHI
Abdelaziz ELALOUI
Brigitte FELIX
Daniel LECLER
René-Marc PILLE
Ferroudja ALLOUACHE
Jean-Nicolas ILLOUZ
Lionel RUFFEL

ARTICLE 2 –

M. Diego VECCHIO et Mme Françoise SIMASOTCHI sont nommés présidents du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le jury mentionné ci-dessus est souverain pour le parcours Littératures du monde.

ARTICLE 4 –

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020 SCOLARITE – JD-12/8

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) du 4 juillet 2019 ;
Vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Management et Commerce international** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Françoise MARTINEZ
Laura FOURNIER
Agnès SALA

ARTICLE 2 –

Mme **Françoise MARTINEZ** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020 SCOLARITE – JD-12/9
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) du 4 juillet 2019 ;
Vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention MEEF « second degé » parcours Anglais** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Anne-Claire FAUCQUEZ
Mireille PRODEAU
Bertrand VAN RUYMBEKE

ARTICLE 2 –

Mme **Anne-Claire FAUCQUEZ** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020 SCOLARITE – JD-12/10
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) du 4 juillet 2019 ;
Vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du Master mention MEEF « second degé » parcours Espagnol est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Daniel LECLER
Michèle ARRUE
Françoise CREMOUX

ARTICLE 2 –

M. Daniel LECLER est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020 SCOLARITE – JD-13/1
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication du 2 juillet 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence Professionnelle mention Métiers de l'informatique : Applications Web** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Lynda SEDDIKI
Larbi BOUBCHIR
Nicolas Herman AKDAG
Tri-Duc TRAN

ARTICLE 2 –

Mme **Lynda SEDDIKI** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020 SCOLARITE – JD-13/2
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication du 2 juillet 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence Professionnelle mention Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Samuel SZONIECKY
Imad SALEH
Nasreddine BOUHAÏ
Catherine NIEKY

ARTICLE 2 –

M. Samuel SZONIECKY est nommé président du jury désigné ci-dessus.

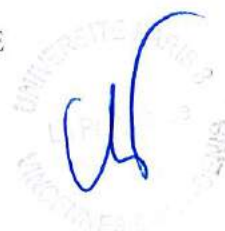
ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020 SCOLARITE – JD-13/3
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication du 2 juillet 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Informatique** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Mehdi AMMI
Lynda SEDDIKI
Sylvia CHALENCON
Adrien REVAULT D'ALLONES
Youcef TOUATI
Rakia JAZIRI
Tri-Duc TRAN

ARTICLE 2 –

M. **Mehdi AMMI** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020 SCOLARITE – JD-13/4
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication du 2 juillet 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Mathématiques** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Wolfgang SCHMID
Philippe GUILLOT
Martino BORELLO
Serge LARRIVIERE
Daniel GOLBERG

ARTICLE 2 –

M. **Wolfgang SCHMID** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020 SCOLARITE – JD-13/5
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication du 2 juillet 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Humanités numériques** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Khaldoun ZREIK
Orelie DESFRICHES DORIA
Imad SALEH
Arnaud REGNAULD
Anna LEZON RIVIERE
Arnaud LABODERIE
Everardo REYES

ARTICLE 2 –

M. **Khaldoun ZREIK** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020 SCOLARITE – JD-13/6
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication du 2 juillet 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du Master mention Informatique est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Arab ALI CHERIF
Nicolas Herman AKDAG
Imad SALEH
Gilles BERNARD
Tri-Duc TRAN
Nahid DELJOU

ARTICLE 2 –

M. Arab ALI CHERIF est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020 SCOLARITE – JD-13/7
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication du 2 juillet 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Patrimoines et musées** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Bernadette DUFRENE
Rémi LABRUSSE
Bertrand CARON
Vincent PUIG

ARTICLE 2 –

Mme **Bernadette DUFRENE** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020 SCOLARITE – JD-13/8
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication du 2 juillet 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Mathématiques et application** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Sihem MESNAGER
Wolfgang SCHMID
Abdallah MOKRANE
Caroline EHRHARDT

ARTICLE 2 –

Mme **Sihem MESNAGER** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-14/1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Psychologie du 18 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Psychologie** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

**Corinna KOHLER
Caroline BEAUVAIS
Alexandra ERNST
Viviane FOLCHER
Louise GOYET
Nathalie ZAJDE**

ARTICLE 2 –

Mme **Corinna KOHLER** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR de Psychologie et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-14/2

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Psychologie du 18 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Psychologie** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Patrick MOLLARET
Marie-Carmen CASTILLO
Lionel DAGOT
Françoise DECORTIS
Raphaëlle MILJKOVITCH
Arnaud PLAGNOL
Charles TIJUS

ARTICLE 2 –

M. **Patrick MOLLARET** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR de Psychologie et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-15/1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Sciences du langage du 7 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Sciences du langage** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

**Jean-Louis AROUI
Brigitte GARCIA
Florence ENCREVE
Noam FAUST
Ewa LENART
Johanna DROUILLET**

ARTICLE 2 –

M. **Jean-Louis AROUI** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR de Sciences du Langage et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-15/2

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Sciences du langage du 7 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence professionnelle Gestion et accompagnement de projets pédagogiques** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Marie-Anne SALLANDRE
Brigitte GARCIA
Anne VANBRUGGHE
Delphine GOMOT

ARTICLE 2 –

Mme Marie-Anne SALLANDRE est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR de Sciences du Langage et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-15/3

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Sciences du langage du 7 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Sciences du langage** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Sandra BENAZZO
Brigitte GARCIA
Dylan GLYNN
Laurent ROUSSAIRE
Florence ENCREVE
Anthippi POTOLIA
Fabian SANTIAGO

ARTICLE 2 –

Mme Sandra BENAZZO est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR de Sciences du Langage et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-15/4

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Sciences du langage du 7 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Master MEEF second degré parcours Langue des Signes Française** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

**Marie-Anne SALLANDRE
Sandrine BURGAT
Yann CANTIN
Florence COLIN**

ARTICLE 2 –

Mme **Marie-Anne SALLANDRE** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR de Sciences du Langage et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-16/1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Sciences de l'éducation, psychanalyse, et communication/français langue étrangère du 12 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Sciences de l'éducation** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

**Mej HILBOLD
Florence ELOY
Delphine LEROY
Monica MACEDO
Nicole BLONDEAU
Antoine RIVIERE
Valentin SCHAEPELYNCK
Gladys CHICHARRO
Caroline LE ROY
Cintia INDARRAMENDI**

ARTICLE 2 –

Mme **Mej HILBOLD** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Sciences de l'éducation, psychanalyse, et communication/français langue étrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-16/2

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Sciences de l'éducation, psychanalyse, et communication/français langue étrangère du 12 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Master mention Sciences de l'éducation** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Mathias GARDET
Léandro DE LAJONQUIERE
Jean-Louis LE GRAND
Valentin SCHAEPELYNCK

ARTICLE 2 –

M. Mathias GARDET est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Sciences de l'éducation, psychanalyse, et communication/français langue étrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-JD-16/3

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Sciences de l'éducation, psychanalyse, et communication/français langue étrangère du 12 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Psychanalyse** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

**Sophie MARRET
Fabienne HULAK
Clotilde LEGUIL
Christiane ALBERTI
Caroline DOUCET
Fabian FAJNWAKS
Déborah GUTERMANN
Damien GUYONNET
France JAIGU
Aurélie PFAUWADEL**

ARTICLE 2 –

Mme **Sophie MARRET** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Sciences de l'éducation, psychanalyse, et communication/français langue étrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE –JD-17/1

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 16 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Histoire** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Caroline DOUKI
Joël CHANDELIER
Armelle ENDERS
Vincent MILLIOT
Claudia MOATTI

ARTICLE 2 –

Mme **Caroline DOUKI** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE –JD-17/2

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 16 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Lettres** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

**Stéphane ROLET
Vincent MESSAGE
Mathias VERGER**

ARTICLE 2 –

M. **Stéphane ROLET** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE –JD-17/3

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 16 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Science politique** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Damien DE BLIC
Thomas BRISSON
Christine CADOT
Éric FASSIN
Bertrand GUILLARME
Mathieu HAUCHECORNE
Odile HENRY
Laurent JEANPIERRE
Vanessa NUROCK
Michel VAKALOULIS

ARTICLE 2 –

M. **Damien DE BLIC** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE –JD-17/4

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 16 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Sociologie** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

**Florence BOUILLON
Baptiste COULMONT
Aurélie DAMAMME
Corinne DAVAUT
Martin OLIVERA
Michel KOKOREFF**

ARTICLE 2 –

Mme **Florence BOUILLON** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE –JD-17/5

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 16 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du Master mention Archives est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Boris BOVE
Marie-Cécile BOUJU
Maxime L'HÉRITIER
Philippe VERHEYDE
Catherine SALIOU
Christine LANGE
Françoise LEMAIRE
Guillaume NAHON

ARTICLE 2 –

M. Boris BOVE est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE –JD-17/6

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 16 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Création littéraire** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Olivia ROSENTHAL
Vincent MESSAGE
Lionel RUFFEL

ARTICLE 2 –

M. Olivia ROSENTHAL est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE –JD-17/7

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 16 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du Master mention Etudes sur le genre est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Anne BERGER
Nadia SETTI
Eric FASSIN
Marie-Dominique GARNIER
Hélène MARQUIE
Hélène NICOLAS
Marion TILLOUS

ARTICLE 2 –

Mme Anne BERGER est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE –JD-17/8

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 16 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du Master mention Histoire est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Anne-Marie HELVETIUS
Marie-Anne MATARD-BONUCCI
Philippe MINARD
Catherine SALIOU
Emmanuelle SIBEUD
Enrique FERNANDEZ
André FILLER
Clément ONIMUS
Xavier TABET

ARTICLE 2 –

Mme Anne –Marie HELVETUIS est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE –JD-17/9

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 16 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Lettres** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Françoise SIMASOTCHI
Diego VECCHIO
Ferroudja ALLOUACHE
Jean-Nicolas ILLOUZ
Lionel RUFFEL
Abdelaziz EL ALOUI
Brigitte FELIX
Daniel LECLER
René-Marc PILLE

ARTICLE 2 –

Mme **Françoise SIMASOTCHI** et M. **Diego VECCHIO** sont nommés présidents du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE –JD-17/10
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 16 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du Master mention Science Politique est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Yves SINTOMER
Pierre GILBERT
Laurent JEANPIERRE
Audrey MARIETTE
Médéric MARTIN-MAZE
Sylvie TISSOT

ARTICLE 2 –

M. Yves SINTOMER est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE –JD-17/11

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 16 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Sciences sociales** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Yasmine SIBLOT
Barbara CASCIARRI
Coline CARDI
Nicolas DUVOUX
Anaïs LEBLON

ARTICLE 2 –

Mme **Yasmine SIBLOT** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE –JD-17/12

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 16 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention MEEF parcours Sciences sociales** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Fabien TRUONG
Stéphanie TREILLET
Philippe GOÉMÉ

ARTICLE 2 –

M. **Fabien TRUONG** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE –JD-17/13

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 16 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention MEEF parcours Lettres** est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Patrick BRASART
Mireille SEGUY

ARTICLE 2 –

M. Patrick BRASART est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE –JD-17/14

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 16 septembre 2019 ;
vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du Master mention MEEF parcours Histoire est fixée comme suit pour l'année 2019-2020 :

Joël CHANDELIER
Marie-Pierre DAUSSE
Armelle ENDERS

ARTICLE 2 –

M. Joël CHANDELIER est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE

